



Un Plan B comme betterave

*Une stratégie de filière pour une transition
économique, sociale et écologique*

SOMMAIRE

Préambule	4
1. L'innovation commerciale <i>50% du sucre français sous signes de qualité d'ici 2030</i>	6
2. L'innovation économique et sociale <i>Le "pacte de solidarité"</i>	8
3. L'innovation agroécologique <i>Une association de 7 techniques</i>	12

PRÉAMBULE

Avec 32,2 millions de tonnes pour la campagne 2020, la production de betteraves sucrières subit un recul de 15,4 % par rapport à l'année 2019. **Face à cette baisse importante des rendements, due aux attaques de pucerons porteurs de la jaunisse et à la sécheresse estivale, il est urgent d'agir pour soutenir la filière et garantir des revenus dignes pour les producteurs et les transformateurs.**

Mais une nature peu clémente n'est pas la seule responsable des maux de la filière... **La fin des quotas betteraviers en octobre 2017 a en effet conduit à un effondrement du prix du sucre européen** : le marché européen s'est aligné avec le prix des exportations brésiliennes, c'est à dire un prix de dumping environnemental et social face auquel tous les autres grands pays producteurs (USA, Chine, Russie, Inde, Thaïlande) se protègent.

Facteurs aggravants, l'absence de mécanisme de solidarité s'ajoute au retard pris dans des solutions alternatives depuis la fin annoncée de l'usage des néonicotinoïdes par la loi de 2016. **Ce manque d'anticipation illustre une forme d'incurie de l'Etat dans le pilotage du Plan Ecophyto depuis de trop nombreuses années.**

Nous ne pouvons pas, molécules après molécules et de crise en crise, laisser le monde agricole sans perspective durable. **Après le glyphosate, ouvrir une nouvelle controverse sur les néonicotinoïdes risque de ruiner la parole publique et de fragiliser le pacte de confiance au sein de notre agriculture et la société, d'autant plus qu'elle interviendrait avant même l'avis de l'ANSES !**

Nous plaçons, en alternative à la réautorisation des néonicotinoïdes, pour une voie conciliant économie et écologie : un processus permettant à la fois de garantir la juste reconnaissance de la dignité de l'ensemble des travailleurs de la terre, de contribuer positivement à notre sécurité alimentaire et de protéger une biodiversité qui constitue notre assurance-vie collective.

Notre contribution, qui s'appuie sur des prévisions et estimations qui restent à affiner, a vocation à être consolidée en lien avec l'ensemble des acteurs concernés.

Elle vise à identifier les causes profondes des impasses actuelles, à éviter une nouvelle fracture sociale et à remettre la transition agroécologique et le partage de la valeur au cœur de la sortie de crise.

Notre « Plan B » s'articule en trois axes :

- 1. L'innovation commerciale**
- 2. L'innovation économique et sociale**
- 3. L'innovation agroécologique**

Le « Plan B » des députés socialistes et apparentés n'est pas seulement une trajectoire vers une revalorisation durable de la filière française de la betterave d'ici 2030. **Nous l'avons conçu comme un cas d'école pour d'autres secteurs agricoles qui sont eux aussi confrontés à la double peine de la dérégulation des marchés et du dérèglement climatique.**



1. L'innovation commerciale

50% du sucre français sous signes de qualité d'ici 2030



Nous proposons de fixer un horizon pour le sucre français cohérent avec celui déterminé par la loi EGALIM pour la restauration collective, soit **50% de produits issus de mentions valorisantes, dont 20% en agriculture biologique (AB).**

Cette innovation de marché vise non seulement à permettre de répondre à la commande publique, mais de se positionner sur des marchés fortement émergents.

Elle répond à la forte croissance de la demande de produits AB (soutenue aujourd'hui par seulement 0,5% de la surface betteravière française alors que l'Allemagne est largement plus avancée que nous en la matière).

Elle anticipe une montée en puissance de la Haute Valeur Environnementale telle que définie dans notre amendement N° 108. **Cette croissance est cohérente avec l'objectif Etats Généraux de l'Alimentation d'un tiers de la surface de agricole française en HVE 3 d'ici 2030.**

Une première étape pourrait être d'atteindre pour une part significative de la sole betteravière le niveau HVE 2 en 2023.

Ce positionnement pour des Signes de Qualité (SIQO) nous permettrait par ailleurs de nous distinguer dans le marché européen et mondial du sucre en nous affranchissant pour partie de la course aux prix toujours plus bas.



2. L'innovation économique et sociale

Le "pacte de solidarité"

La filière sucre souffre aujourd'hui d'un manque d'instruments de solidarité :

- solidarité entre la puissance publique (nationale et européenne) et la filière
- solidarité horizontale entre les producteurs
- solidarité verticale au sein de l'ensemble de la filière

Sur ces trois niveaux, nous proposons de co-construire un Pacte de solidarité capable de garantir un revenu décent pour toutes les parties prenantes et d'engager les transitions attendues.

Dans les trois années à venir, ce pacte de solidarité doit permettre de provisionner :

- **la compensation des pertes de production**, qui peut être estimée à 100 millions d'euros, sur la base des baisses de rendement constaté en 2020.
- **la compensation des pertes de l'industrie de transformation**, également estimée à 100 millions d'euros afin de prendre en compte la part importante des coûts fixes.
- **un fonds de développement, également doté de 100 millions d'euros (soit 250 euros par hectare)**. Il doit garantir l'attractivité indispensable au maintien de l'emblavement en betteraves sucrières et permettre d'accompagner l'effort lié aux innovations commerciales et agroécologiques attendues.

Les mécanismes financiers que nous proposons de mobiliser à cet effet sont :

A court et moyen terme

- **une taxe exceptionnelle des secteurs agro-alimentaires** qui ont été les premiers bénéficiaires de la dérégulation des cours et de l'effondrement des cours depuis 2017. A titre d'exemple le simple doublement de la contribution sur les boissons contenant des sucres ajoutés dite "taxe soda" permettrait de mobiliser environ 400 millions d'euros. Même si cette taxe finançait 100% de la transition que nous proposons, elle ne représenterait que 50% des économies réalisées sur les 2 millions de tonnes par l'industrie agroalimentaire du dumping liée à la compétition mondiale.
- **la création d'un fonds mutualisé permettant d'assurer les pertes de récoltes entre régions et producteurs.** La participation des planteurs pourrait s'appuyer sur la croissance de l'actuelle contribution volontaire obligatoire (CVO) ou de tout autre instrument de cotisation. Elle permettrait de mobiliser des fonds européens, dans le respect des aides de minimis. A ce titre, une des options étudiées pourrait être **un redimensionnement** de la première section du Fonds national de gestion des risques en agriculture (FNGRA) ou encore du Fonds national agricole de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE) afin d'y intégrer les crises sanitaires comme celle que nous traversons avec la jaunisse de la betterave.
- En complément de ces deux dispositifs, **une intervention de l'Etat sur des fonds traditionnels ou propre au plan France Relance** permettrait de consolider les deux dispositifs précédents.
- La construction effective de prix justes tenant compte des coûts de production, telle que prévue dans la loi Sapin II puis dans la loi EGAlim.

A moyen et long terme

- **la création**, sur la base des outils coopératifs existants, **d'une Organisation de Producteurs (OP) regroupant les quatre principales régions concernées**. Outre les aides couplées attendues dans le cadre de la nouvelle PAC, cette OP permettrait aux producteurs de bénéficier des aides spécifiques de l'Union européenne et d'élargir leur mission à la gestion mutualisée des volumes de production. Sans discussion conjointe des prix et de volumes utilisés, il ne peut avoir de discussion équilibrée. Sans fragiliser notre contribution agricole au mix énergétique décarboné et en garantissant notre souveraineté alimentaire, cette OP pourrait idéalement tirer partie de la variable d'ajustement que représente la filière éthanol.
- **l'inscription du sucre parmi les produits agricoles devant bénéficier de la réforme de l'organisation commune des marchés (OCM) permettant d'atteindre un prix plancher pour les producteurs au niveau européen**. C'est le sens de la proposition portée par Eric Andrieu au nom de la Commission Agricole et qui devrait faire, fin octobre, l'objet d'un vote favorable par le Parlement européen.



3. L'innovation agroécologique

Une association de 7 techniques

La réintroduction des néonicotinoïdes signerait un recul par rapport à l'ambition portée par les Etats Généraux de l'Alimentation de faire de la France le leader européen de l'agroécologie. Le verrouillage étant systémique, le déverrouillage doit l'être aussi.

Nous devons développer plusieurs solutions en même temps et prévoir leur utilisation combinée pour des résultats optimaux.

Sur la base des solutions alternatives ouvertes par l'INRAé et l'ITB, nous proposons la mise en oeuvre des évolutions agricoles suivantes :

1. La génétique végétale par le criblage des variétés les plus résistantes et l'accélération des programmes de recherche dans le sens de la résilience.

2. Les traitements alternatifs à base de produits de biocontrôle et la poursuite des recherches de nouveaux aphicides de synthèse. La mise en oeuvre de ces solutions par les technologies propres à l'agriculture de précision.

3. L'augmentation de la présence des prédateurs naturels du puceron développés en élevage et favorisés par des cultures de service hôtes.

4. L'amélioration du conseil agricole à la parcelle : les outils d'aide à la décision (OAD) et kit de diagnostic couplant dénombrement et déploiement du diagnostic viral à grande échelle.

5. L'adaptation des dates de semis et des doses azotées.

6. L'écologie chimique par l'introduction d'espèces végétales répulsives en culture, comme l'avoine, ou enfouies, comme la fétuque des prés (effet loline).

7. La création d'une mosaïque paysagère et des successions culturales propices à un nouvel équilibre entre nuisibles et auxiliaires. Par la place consacrée aux plantes mellifères, cet écosystème doit apporter la garantie de la meilleure contribution des pollinisateurs à une bonne productivité agricole.

Enfin, au delà de la seule filière betteravière, il est plus que jamais urgent de mettre véritablement en oeuvre le Plan Ecophyto 2, avec une gouvernance démocratique et une culture des résultats. A ce titre, le groupe socialiste a dénoncé par un recours au Conseil d'Etat l'excès de pouvoir du Gouvernement qui, à travers une ordonnance dans la loi EGAlim, a dévitalisé les Certificats d'Économie de Produits Phytopharmaceutiques, un des leviers les plus prometteurs de la transition agroécologique pour réduire notre dépendance aux pesticides.

Une seule santé !

“La santé dans son acception la plus large (“One Health”) doit être protégée ainsi que l'environnement dans ses différents compartiments (eau, air, sol, biodiversité), en faisant de cette performance sanitaire et environnementale un levier de performance économique.”

Atelier 11 - Etats Généraux de l'Alimentation

